



Rubrique: Concordats

Sous-rubrique: Appel aux créanciers lors d'un concordat/assemblée des créanciers

Date de publication: SHAB, KABVD - 13.12.2019

Numéro de publication: NA03-0000000326

Canton: VD

Entité de publication:

Thierry Zumbach, Rue de Cossonay 192, 1020 Renens VD

ABATTOIR REGIONAL, AVENCHES, SOCIETE COOPERATIVE

Débiteurs:

ABATTOIR REGIONAL, AVENCHES, SOCIETE COOPERATIVE

rte de la Plaine 64

1580 AVENCHES

Suisse

Indications sur l'assemblée des créanciers

28.01.2020, 09:00 heures

rue de Cossonay 192

1020 RENENS

Examine des pièces : durant les 20 jours précédant l'assemblée des créanciers, au bureau du Commissaire au sursis, rue de Cossonay 192 à Renens, ceci sur rendez-vous

Remarques juridiques:

Les créanciers sont invités à annoncer leurs créances (valeur à la date du sursis concordataire provisoire) par écrit au point de contact en communiquant au commissaire les moyens de preuve dans le délai indiqué. Les créanciers qui ne signalent pas leurs créances ou qui le font en retard sont exclus des délibérations relatives au concordat (art. 300 LP).

Publication selon la LP.

Expiration du sursis : 15 mars 2020

Le Commissaire ne donne aucune garantie pour le paiement des dettes contractées pendant le sursis concordataire.

Fin du délai: 15.03.2020

Point de contact:

Thierry Zumbach

Rue de Cossonay 192, P.O.B. 7800, 1002 Lausanne

1020 Renens VD